

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance des propriétaires intéressés que, conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, le rôle de répartition du produit de location de la chasse de l'exercice 2021/2022 du lot de chasse no 278 sont déposés pendant quinze jours, du 30 juin 2022 au 15 juillet 2022 inclus au secrétariat de la Commune de Waldbillig, où chaque personne intéressée pourra en prendre connaissance.

Dans le mois de cette publication, chaque intéressé aura le droit de faire connaître ses observations qui sont à adresser à l'Administration de la nature et des forêts à Diekirch par lettre recommandée.

Waldbillig, le 29 juin 2022

La bourgmestre,



Andrée Henx-Greischer



La secrétaire,



Martine Dimmer